



# BEAULIEU INFOS

LE BULLETIN OFFICIEL DE NOTRE VILLAGE



## LE MOT DU MAIRE

Les démissions conjointes des trois élus de la minorité aussi soudaines, qu'imprévues amènent à devoir réorganiser des élections municipales. La Préfecture de Maine-et-Loire a fixé les dates de ces élections le **dimanche 6 mars** et **dimanche 13 mars**.

Conscient de la gêne occasionnée, de l'incompréhension de cette situation, de la division que cela génère, sans parler des tensions dans notre commune, je vous invite à vous déplacer et à venir voter ; les règles sanitaires seront appliquées pour la sécurité de toutes et tous.

Ce Beaulieu Infos est le dernier numéro réalisé par mon équipe, qui travaille pour la commune depuis 9 mois. Nous avons eu à cœur de vous communiquer les informations essentielles de notre commune. Nous vous remercions pour tous les retours positifs et encourageants sur ces publications.

L'échéance des nouvelles élections est proche, nous avons donc réorganisé la publication afin de vous informer au mieux de l'avancé des différents dossiers.

Bien à vous,



## LA MAIRIE VOUS INFORME

### CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022

- **Association Guynemer-Cigognes** : Autorisation de signature du bail, avec renouvellement pour une durée de 24 ans pour 1€ symbolique, arrivé à échéance le 30 septembre 2014.
- **PLU : modification zone Actiparc** : devis d'étude du cabinet Urbicube. Voir le détail et explications en page 7.
- **RESTORIA : marché de la restauration scolaire**. Lecture du courrier reçu du service de contrôle de légalité qui accorde un recours gracieux à la commune.
- **Personnel Communal : création de 3 postes** : un adjoint technique contractuel du 17 janvier 2022 au 05 juillet 2022 inclus 24.00 heures semaine, sur temps scolaire; un rédacteur à compter du 24 janvier 2022 à temps complet ; un adjoint administratif contractuel du 17 janvier 2022 au 05 juillet 2022 4 heures semaine/sur temps scolaire.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022

- **Centre socioculturel : Convention d'objectifs et de moyens 2022-2025**.  
Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention.
- **Demande de classement du plan d'eau à l'étang par la fédération de pêche** : possibilité d'effectuer les vérifications et les contrôles pour la sécurité et le fonctionnement du lieu. Le conseil approuve à l'unanimité.
- **Adhésion à la Fondation du Patrimoine** : Le conseil approuve à l'unanimité

Plus de détails en accédant aux procès verbaux des conseils municipaux validés :  
<https://www.beaulieusurlayon/page/publications> ou sur demande en mairie

## AGENDA



**6 mars 2022**

**Élections municipales  
1er tour**

8h-18h Salle Saint Louis

**7 mars 2022 - ANNULÉ**

20h **Conseil municipal**

**12 mars 2022 Bibliothèque**

**Sortie Découverte** des  
Oiseaux avec la LPO

**13 mars 2022**

**Élections municipales  
2e tour**

8h-18h Salle Saint Louis

*Retrouvez tous les événements  
sur le site internet et sur  
l'application Intramuros de la  
commune*



## Bienvenue à Cécile Mottin

**Cécile Mottin** est arrivée **lundi 27 janvier 2022** au sein de la mairie. Elle travaillera conjointement avec Annick Robin, avant de prendre la relève de celle-ci lors de son départ à la retraite d'ici quelques mois.

"Chers habitants,

*Je vous remercie tout d'abord pour votre accueil. Venant de passer quatorze années au sein de la mairie de Saint-Léger-de-Linières où j'ai pu acquérir au fil des missions des compétences en accueil, état civil, élections, cimetières, puis en urbanisme, veille et sécurité des bâtiments, aménagement du territoire. J'avais besoin de nouveaux challenges et de découvrir de nouvelles missions. Je suis ravie d'intégrer une nouvelle équipe d'agents, que je n'ai pas pu encore tous rencontrer, mais avec qui j'aspire à continuer le travail déjà mis en place et accompagner pour de nouvelles aventures. Je compte bien évidemment sur Madame Robin pour qu'après toutes ses années passées au sein de la mairie, elle me transmette ses connaissances, et qu'elle puisse partir sereinement en retraite. Pour les habitants et élus que j'ai eu le plaisir de rencontrer, je vous remercie vivement pour votre chaleureux accueil. Résidant à une vingtaine de kilomètres, je découvre avec plaisir votre territoire, avec ce paysage si particulier rythmé par le vignoble.*

*Au plaisir de vous rencontrer"*

## LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Cette première période scolaire de janvier-février 2022 a été rythmée par la situation sanitaire qui s'est dégradée sur notre commune au fil des semaines.



Nous avons **maintenu l'ouverture de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire** malgré les absences imprévues du personnel communal, lui-même touché par la Covid-19.

Nous avons été également soumis au traçage des cas contacts et nous tenons à remercier M. Panneau, Chef d'établissement de l'école Louis Froger et Mme Bouet, Cheffe d'établissement l'école Saint Louis pour leur coopération et leur soutien.

**Nous tenons également à remercier les familles pour leur patience, leur flexibilité durant toute cette période.**

Bravo aux enfants pour leur adaptabilité, leur patience et leur respect des règles sanitaires. Nous espérons vivement que les enfants retrouveront des conditions de vie en collectivité plus sereines.

**A ce jour, nous ne connaissons pas le protocole qui devra être appliqué dès la rentrée.** Nous ferons de notre mieux pour vous informer des changements et/ou des implications que cela induira.

Enfin, nous tenons à remercier le personnel communal encadrant les enfants pendant la pause méridienne et sur l'accueil périscolaire, pour leur flexibilité, leur solidarité et leur esprit d'équipe.

Un remerciement à Monique Gallard, conseillère municipale, qui a remplacé et secondé le personnel pendant toute cette période.



### LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES :



Les **finances des collectivités locales** se basent essentiellement sur la fiscalité locale pour percevoir leurs **recettes**, avec notamment les **impôts locaux** et les **aides de l'État** telles que dotations, exonérations, allocations, fonds de compensation, etc...

Dans certaines limites, **les collectivités peuvent également se financer grâce à l'emprunt**, uniquement pour la section d'investissement de leur budget. Il faut alors calculer la capacité d'endettement de la commune, qui détermine le montant de la garantie d'emprunt de la collectivité.

### LE BUDGET COMMUNAL :

Le budget communal est constitué de **deux grandes sections** :

- **La section de fonctionnement** qui regroupe l'ensemble des **dépenses courantes et ordinaires** qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

**Dépenses** : les frais de personnel, d'alimentation, d'assurances, de consommation d'eau, de produits d'entretien, des intérêts des emprunts, d'entretien du patrimoine, des indemnités de fonction des élus ...

**Recettes** : fiscalité locale, location de bâtiments, produits des services, dotation globale de fonctionnement de l'Etat...

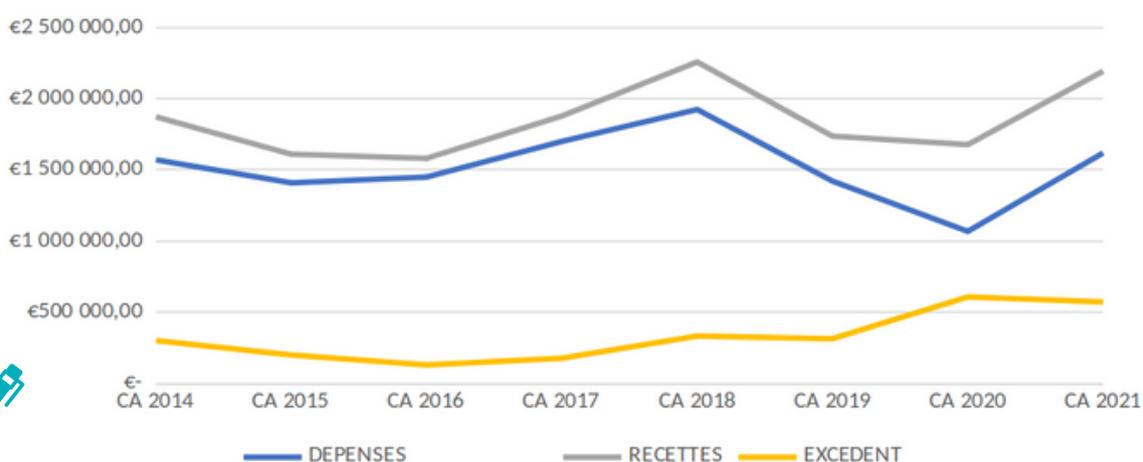
- **La section d'investissement** regroupe les **opérations exceptionnelles** qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

**Dépenses** : le remboursement du capital des emprunts, les dépenses d'équipement, les immobilisations corporelles (les immobilisations corporelles sont des actifs physiques que la collectivité entend utiliser sur plus d'un exercice comptable, destinées à être utilisées par la collectivité dans le cadre de son activité, loués à des tiers ou à des fins de gestion interne. On retrouve ainsi dans les immobilisations corporelles : les terrains, les constructions, l'agencement des bâtiments, le mobilier, les machines, les gros outils, le matériel informatique...)

**Recettes** : vente de biens immobiliers, réalisation d'un emprunt, subvention de l'Etat, taxes d'urbanisme, FCTVA...

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET 2014/2021 EN CUMULE SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

#### COMPTE ADMINISTRATIF



Ce graphique démontre que les **excédents** dégagés par le budget depuis 2014 sont en **constante progression** et **atteignent** au compte administratif provisoire de 2021 la somme de **573 700 €** tout en sachant qu'une **réserve supplémentaire supérieure à 200 000 €** est constituée auprès de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour des travaux exclusivement de voirie.

**Le profil d'extinction de notre dette est inférieur à 2 années ce qui constitue également un témoignage de la bonne santé financière de notre commune aujourd'hui.**

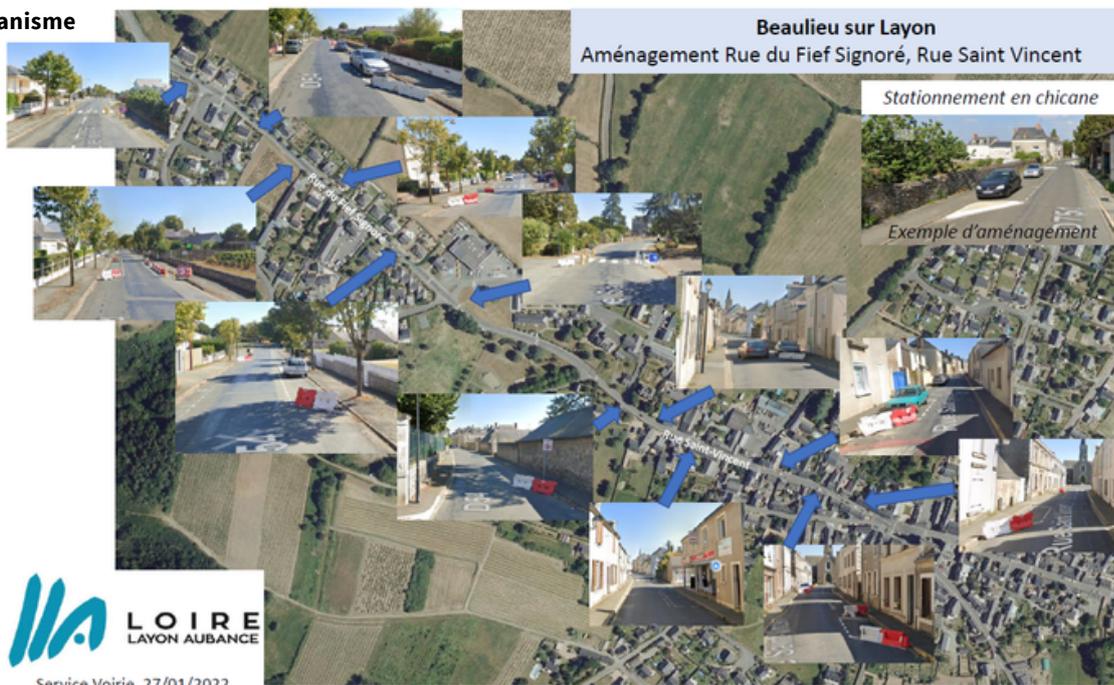


**Frédéric Veaux**

Adjoint à l'urbanisme

Installés en septembre 2020, les équipements de type balliroads mis en place pour cette phase dite « test » vont être **remplacés** par **des îlots en bordure béton**.

**AMÉNAGEMENTS PROVISOIRES RUE DU FIEF SIGNORÉ ET RUE SAINT-VINCENT**



Ces nouveaux aménagements dits « provisoires » seront constitués de **17 îlots** en lieu et place des balliroads actuels, et de **panneaux fixes** dans certains de ces îlots afin d'indiquer les sens prioritaires, pour une meilleure visibilité ; des panneaux fixes indiquant la **limitation à 30 km/h** seront installés rue Saint-Vincent.

Ces travaux, d'un montant de **18 000 € TTC**, seront financés par le **budget CCLLA « investissement Voirie »** à savoir sur l'Attribution de Compensation de 50 000 € versée annuellement par la commune à la CCLLA (sorte de Livret A ou de réserve).

En fonction de la disponibilité des agents de **l'entreprise déjà retenue** qui réalisera les travaux (arrêts liés à la COVID) et de la disponibilité de certains matériaux, le service voirie de la Communauté de Communes nous a annoncé **le démarrage de ces travaux tout début mars 2022**.

**TRAVERSÉE DU VILLAGE DU BREUIL**

Suite à la réfection de la couche de roulement de la RD 54 et à la perspective de réduction des vitesses et de facilitation de circulation pour les riverains, les gestionnaires de cette route que sont la Communauté de Communes et le Département (ATD), nous ont proposé de **réduire la largeur de la chaussée de 6 à 5 mètres par la création de deux bandes de résine gravillonnées de 50 cm de large** (en jaune sur le plan présenté sur la page suivante). Cette technique ayant fait ses preuves en terme de variations visuelles et sensorielles contraignant les automobilistes à ralentir, nous avons pu valider ces solutions lors du Conseil Municipal du 04 octobre 2021.

L'ensemble des résines en entrée de hameau et en bordure de chaussée le traversant seront réalisés lorsque les conditions météorologiques le permettront, à savoir lorsque les températures atteindront les 20°C, donc **au printemps**. Elles seront couplées à de la **signalisation dite « verticale »** qui, par la pose de panneaux, permettra d'accentuer ces aspects visuels horizontaux.

Le coût de **14 400 € HT** sera pris en charge dans le cadre de l'Attribution de Compensation.



## AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU COMPLEXE DE L'OISEAU LYRE

Dans la perspective actuelle forte du « **sortir des énergies fossiles** » et de la « **décarbonation** » des bâtiments, la commission urbanisme s'est penchée sur le **diagnostic énergétique du patrimoine immobilier de la commune**.

Afin de hiérarchiser et de prioriser les actions à mener dans ce sens, les communes peuvent disposer d'un appui technique particulier, celui du **Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine-et-Loire (Siéml)**. Le Siéml est un acteur public de l'énergie au service de la quasi-totalité des communes et intercommunalités ; il propose une offre de services axée sur la transition énergétique.

Les missions portées par son service « Expertise Bâtiments et Chaleur Renouvelable » ayant récemment été modernisées, le rôle des conseillers en énergie qui le compose a été renforcé en adaptant son dispositif d'aide à la décision, objet de la convention présentée lors du Conseil Municipal du 06 décembre 2021.

Cette convention formalise les modalités de l'**audit énergétique** qui sera réalisé sur le site du complexe de l'Oiseau Lyre dans les semaines à venir. Le site de l'Oiseau Lyre regroupe la bibliothèque, les activités périscolaires, l'école intercommunal de musique.

Selon le règlement financier sur la partie « accompagnement des démarches de transition énergétique », le **taux de participation de la collectivité** est fixé à hauteur de **40%** ; les détails financiers de cette prestation sont les suivants :

- Tarification de la prestation (€HT) : 1853,29€
- Tarification de la prestation (€TTC) : 2223,95€
- Montant de la participation du Siéml (€TTC) : 1334,37€
- Montant de la participation de la collectivité (€TTC) : 889,59€

L'**objectif** de cet audit est de **poser un diagnostic précis sur les forces et faiblesses du niveau d'isolation de ce bâtiment**, ce qui potentiellement pourra déclencher des travaux d'amélioration sur le cadre bâti.

L'amélioration des performances thermiques globales de l'enveloppe permettra ensuite de commander une **étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie**, étude qui pourra aboutir au remplacement de la chaudière gaz-propane existante par un système de chauffage plus vertueux comme l'énergie-bois, au remplacement du système de ventilation, ou tout autre équipement jugé contre-performant et émetteur de gaz à effet de serre.



Frédéric Veaux

Adjoint à l'urbanisme

La Municipalité ayant la volonté de **préserver et d'entretenir son patrimoine immobilier** d'une part, et de **maintenir ses liens avec l'association Guynemer-Cigognes** d'autre part, a donc pris le parti de **budgéter et de gérer la réalisation de la réfection complète de la salle Cigognes**. Le projet initial ne prévoyant que la réfection de la toiture, une nouvelle réflexion a dû être menée, remettant à plat ce projet initial de rénovation partielle, au profit d'un nouveau projet de rénovation totale de ce bâtiment. **Voici le détail des prestations déjà réalisées et des prestations à suivre :**

### 1ère tranche (réalisée) :

- Redressage de la charpente, réfection de la couverture et des éléments de zinguerie,
- Travaux préparatoires en maçonnerie d'ancrage de la nouvelle toiture,
- Pose d'une membrane d'étanchéité et d'un isolant de 33 cm d'épaisseur dans les combles perdus,
- Réalisation d'une trappe de visite dans le faux plafond, accès au futur système de ventilation,
- Remise en état des regards de collecte des eaux pluviales.



### 2nde tranche (restant à réaliser) :

- Pose du caisson de ventilation dans les combles perdus et raccordement des conduits d'amenée d'air neuf et d'extraction sur les attentes réalisées par le couvreur,
- Remplacement des dalles de faux-plafond et de l'ensemble des luminaires par un système à LEDS,
- Remplacement des radiateurs existants au gaz par des panneaux rayonnants,
- Création d'un espace dédié avec évier inox sur meuble, ballon de production d'eau chaude sanitaire et meubles de rangements,
- Réfection totale de tous les revêtements, sol et murs.

**A Savoir :** En date du 26 janvier 2022, le **bail** qui liait la commune et l'association sportive et culturelle Guynemer-Cigognes depuis 1946, a **été renouvelé** par acte notarial.

Ce nouveau bail, qui reprend toutes les modalités du bail précédent, s'est enrichi d'un article stipulant que la commune de Beaulieu-sur-Layon sera autorisée à utiliser gratuitement la salle Cigognes à raison de **6 manifestations par an au maximum**, et ce dans le cadre de la tenue du Conseil Municipal ou autres manifestations.

En effet, l'actuelle salle du Conseil Municipal située au 1er étage de la Mairie ne répondant pas aux normes d'accessibilité, l'idée à germer de pouvoir utiliser la salle Cigognes lors de manifestations devant accueillir des personnes à mobilité réduite (Mariages, PACS, Conseil Municipal).

### GÎTE D'ÉTAPE COMMUNAL

Suite à la première tranche des travaux, il reste deux salles de bains et des travaux extérieurs de peintures sur les menuiseries et dans le préau. Une rencontre avec tous les artisans a permis de retenir une période de travaux communes et minimale afin de fermer le gîte seulement trois semaines. **Les travaux seront réalisés entre le 28 février et le 23 mars.**

### STATION D'ÉPURATION

Le **3 février 2022** une rencontre avec la communauté des communes et notamment monsieur Asher Dubois nous a permis de préciser les points suivants :

- le **choix des entreprises** pour la construction de la **STEP** sera connu fin mars.
- pour le **schéma directeur des eaux pluviales** : les zones concernées ont été redéfinies et confirmées pour les études de la communauté des communes.

Dans le cadre de l'**implantation de l'entreprise Néolithe\*** sur le parc d'activités du Layon, une **adaptation** du règlement de notre **Plan Local d'Urbanisme** doit être réalisée selon une procédure officielle dite de « modification de droit commun » ; cette dernière concerne uniquement l'intégration, dans le règlement de la zone 1AUYa de l'Actiparc, d'une disposition dérogatoire à l'application de la règle maximale de hauteur (16 mètres). Cette mesure existant déjà pour la zone UYa de la zone d'activité de la Promenade, elle sera reprise pour la zone de l'Actiparc dans les mêmes termes sous forme de disposition générale :

« Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux installations techniques de grande hauteur (antennes, pylônes, châteaux d'eau, silos, etc.) »

Cette modification permettra de prendre en compte les besoins de l'entreprise quant à la construction d'un bâtiment de grande hauteur qui intégrera un silo, la vue en coupe ci-dessous en illustrant son intégration dans le paysage existant.



Afin d'assurer la **sécurité juridique** de cette procédure avec enquête publique, la commune a souhaité saisir l'autorité environnementale dans le cadre d'une procédure d'examen au cas par cas destinée à déterminer la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sur les impacts (qualité de l'air et climat, topographie, hydrologie, ressource en eau potable, milieux naturels et biodiversité, patrimoine, paysage, activité agricole, déplacement, risques et nuisances, santé humaine). Il a été décidé en Conseil Municipal de s'entourer d'un spécialiste de l'urbanisme, le **bureau d'études URBICUBE** dont voici le contenu de la mission :

- Rédaction de la notice de présentation de la modification détaillant et justifiant cette adaptation,
- Modification du règlement écrit,
- Préparation des éléments relatifs à la demande d'examen au cas par cas par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE),
- Notification de la modification aux personnes publiques associées et préparation de l'enquête publique,
- Enquête publique (1mois),
- Approbation de la modification par le Conseil Municipal.

**Les trois premières étapes ayant été réalisées en janvier, la procédure qui se poursuit prendra fin en début d'été, ce qui permettra à l'entreprise Néolithe de déposer son permis de construire.**

*\*Cette **jeune entreprise**, installée à Chalonnes/Loire, a développé en 2019 un procédé de transformation par fossilisation des déchets ménagers et industriels non-recyclables (polystyrène, plastique, carton, ...) en granulats minéraux utilisables dans le BTP (Bétons et routes). Cette innovation permettra, à terme, de réduire considérablement l'enfouissement de ces déchets ultimes puisqu'un fossilisateur pourra traiter à lui seul 2 500 tonnes de déchets par an.*

## UNE PISTE CYCLABLE ?

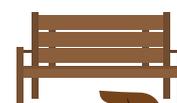
Dans le cadre de la **construction du Plan Pluriannuel d'Investissement Voirie 2022-2026**, le service voirie de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance nous ayant interrogé sur les projets à inscrire dans ce plan pour le mandat en cours, et en concertation avec les membres de la commission urbanisme, nous avons fait le choix d'y inscrire l'**étude et le chiffrage pour la réalisation d'une piste cyclable double sens au niveau de la rue du Fief Signoré** (du rond-point de la Promenade jusqu'au square). **L'idée étant d'assurer la continuité de cette piste cyclable de la Promenade jusqu'à la place de l'église, cette réflexion s'est enrichie des choix qui s'imposent à nous du fait de l'étroitesse de la rue Saint-Vincent.** Des demandes de chiffrage sont en cours pour la réalisation de travaux qui resteraient à la charge de la commune, pour les pistes cyclables transversales au niveau de la rue de Bel Air, de la rue de la Chapelle, de la rue du Moulin des Cinq, puis de la rue de la Mairie. Ainsi, selon ce cheminement optimisé, ce projet pourrait assouvir la continuité recherchée, du rond-point de la Promenade jusqu'à la place de l'église. Si ce projet recueille un avis favorable des habitants, présentation technico-financière à l'appui, des demandes de subventions seront effectuées.

L'implantation d'un **city stade** sur le **square Henri Ribière** constituait le premier élément d'une démarche visant à **rendre cet espace accessible et disponible** pour que des **familles** puissent s'y réunir d'une manière à la fois festive et ludique.

L'**implantation de jeux pour enfants** de zéro à l'adolescence a été la deuxième étape contribuant à répondre à la demande de familles leur permettant ainsi de pouvoir investir cet endroit avec l'ensemble de leurs enfants.

Cette démarche répondait également au souhait des assistantes maternelles de la commune de pouvoir disposer d'un endroit où leurs enfants pouvaient en toute sécurité jouer ensemble.

La troisième et dernière étape de ce projet consistera en l'**implantation de mobilier urbain**, notamment des **tables, poubelles, bancs, barbecue** et d'un **bloc sanitaire automatique** qui permettra ainsi de faire évoluer ce square afin qu'il devienne un lieu autour d'un environnement destiné à faciliter les rencontres intergénérationnelles et entre les familles.



### FOCUS SUR LE BLOC SANITAIRE PUBLIC



Ce projet permettra aux personnes fréquentant les installations ludiques du square de pouvoir bénéficier de **sanitaires aux normes et en état**.

Ce type d'équipement de toilettes automatiques s'adapte aux conditions climatiques extrêmes et aux influences les plus diverses pour proposer une égale qualité de service.

Ce projet, qui entre dans le giron du classement des monuments historiques sera soumis le 23 février prochain, pour avis, auprès de l'Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.



# Le Conseil Municipal des Jeunes de Beaulieu sur Layon



Lieu d'échanges privilégiés entre les générations, le CMJ mettra en place les conditions d'apprentissage de la démocratie, de la concertation, du dialogue, du respect de l'autre et de l'action collective.

C'est aussi l'occasion de découvrir le fonctionnement de la Mairie, d'apprendre à débattre, prendre des décisions communes et faire évoluer ensemble la vie de la commune.

Vincent Cousseau, animateur au Centre Socioculturel des Côteaux du Layon assistera les jeunes élus pendant leur mandat de 2 ans, pour qu'ils puissent mettre en place leurs projets.

## LE FONCTIONNEMENT



Le Conseil Municipal des Jeunes se déroulera 1 fois par mois (2 réunions entre chaque période de vacances).



Les rencontres se déroulent le samedi matin de 10h à 11h



Chaque réunion va se dérouler dans la mairie de Beaulieu sur Layon.



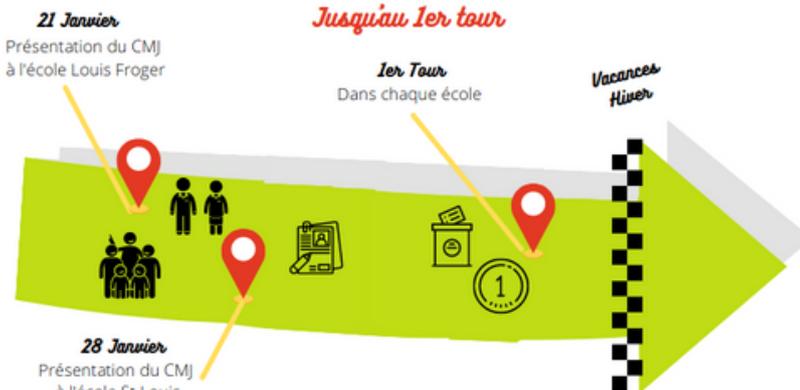
Le 1er Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le samedi 2 Avril 2022



(Un calendrier des rencontres pour l'année 2022 sera donné aux 10 élus lors de la première rencontre)

## LE PLANNING

Phase 1 : Jusqu'à 1er tour



Phase 2 : Jusqu'à 1er CMJ



## LE PROCESSUS DE VOTE



Élèves Votants : CE1 au CM2



Présentation des Candidatures



1er CMJ  
Durée : 2 ans



Élèves éligibles : CE2 et CM1



Élections des 10 élus

## UNE CANDIDATURE

MA CANDIDATURE Beaulieu sur Layon

## Un partenariat

Romy Collin  
Adjointe Vie locale



La bibliothèque municipale de Beaulieu-sur-Layon est située, depuis 1995, dans une ancienne maison individuelle d'un médecin, léguée à la mairie. Au regard des nouveaux usages et de la volonté de faire de la bibliothèque un lieu convivial et lieu d'animations culturelles, la municipalité en lien avec la commission bibliothèque composée d'une dizaine de bénévoles et de Virginie Cassin, la bibliothécaire ont souhaité étudier un réaménagement de l'espace et envisager un potentiel agrandissement.

Pour accompagner l'équipe dans ce projet, un partenariat a été mis en place de novembre 2021 à février 2022 avec 20 étudiants de la **filière Design d'intérieur de L'Ecole de Design de Nantes\*** accompagnés d'un architecte, d'une sociologue et d'une équipe pédagogique.

Cette collaboration est l'opportunité de démarrer les réflexions sur le réaménagement de cet espace.

## Une problématique

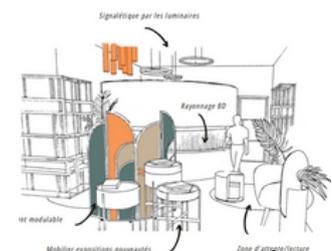
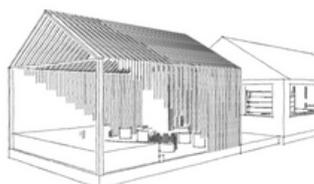
**Comment améliorer l'attractivité de la bibliothèque comme pôle de centralité de la vie culturelle et sociale ?**

## Une conceptualisation

Les 20 étudiants, regroupés en 7 équipes, ont ainsi proposé 7 concepts prenant en compte les usages des utilisateurs (bibliothécaire, bénévoles, écoles, adultes, enfants, adolescents) et les attentes de la commission bibliothèque et des élus.

Les concepts proposent des éléments sur le bâti (extension, ouvertures luminosité, façades), un zoning (définition des différents espaces), la signalétique extérieure et intérieure, l'aménagement intérieur (mobilier, couleurs, sièges, textures, revêtements murs et sols) et extérieur (espaces verts, lieux de détente et de lecture).

## Quelques ébauches



*En attendant de découvrir les projets finaux prochainement*

## Les suites

En 2022, la commission bibliothèque et les élus étudieront les 7 projets et poursuivront le projet pour envisager des études de faisabilité, des évaluations des coûts et la recherche de subventions.

En attendant, des **premières propositions d'aménagements** ont été décidées en commission bibliothèque :

- Réfection des murs intérieurs,
- Mise en place d'un panneau d'affichage extérieur pour la diffusion d'informations,
- Mise en place d'une réserve dans un des préfabriqués de l'école Louis Froger,
- Et d'autres à venir.

*\*L'École de design Nantes Atlantique est un établissement d'enseignement supérieur privé dédié aux métiers du design. Fondé en 1988. L'école est reconnue par l'État, associée à l'Université de Nantes. L'École revendique un positionnement unique considérant le design comme une discipline aux frontières entre la création, la stratégie et le management et propose des parcours de formation très professionnalisants. L'école délivre un Diplôme de design Bac + 5 (certifié grade de master et visé par l'État) et le Diplôme National des Métiers d'Arts et de Design (DN MADE, Bac+3, grade de licence) par la voie scolaire et en alternance.*

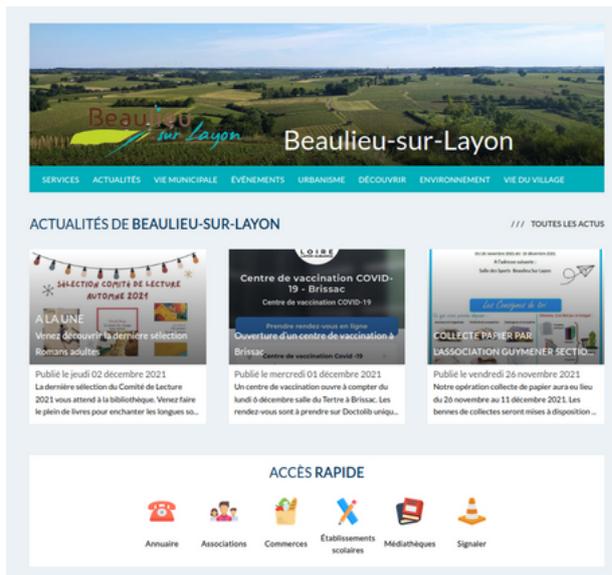
## Suivez l'actualité de la commune :

Via le site internet :  
[www.beaulieu-sur-layon.fr](http://www.beaulieu-sur-layon.fr)

Via l'application



**SUR SMARTPHONE ET TABLETTE**



## Quelles informations puis-je obtenir sur IntraMuros ?

Sur l'application, vous retrouverez :

- Des informations de la commune (ex : coupure d'électricité, travaux sur la voirie, ...)
- Les coordonnées et les actualités des commerces et associations (horaires, contacts, ...)
- Les coordonnées et actualités des écoles ainsi que les menus de la cantine
- Les Évènements et Manifestations sur la commune

## Soyez acteur et contributeur :

**VOUS AVEZ ACCÈS A DES BOITES À IDÉES DEPUIS L'APPLICATION INTRAMUROS OU LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.**

Elles sont gérées par la commission communication de la mairie. Chaque thématique est lancée pour une dure déterminée en fonction des nouveaux projets de la commune. Nous avons à cœur de vous impliquer et de recueillir votre avis.

**C'est un outil pour construire ensemble.**

Grâce à l'application, vous aurez également la possibilité de nous faire des signalements (ex : dépôt de déchets sauvages, chute d'arbre sur la chaussée, etc, ...)

## Comment télécharger et utiliser IntraMuros ?

Vous pouvez **télécharger gratuitement** l'application mobile **Intramuros** sur votre smartphone ou sur votre tablette via le **Play Store (Android)** ou **l'App Store (Apple)**. Cette application s'utilise sans création de compte utilisateur.



## COMMENT Y ACCÉDER ?

**Depuis le site internet :**  
<https://www.beaulieu-sur-layon.fr/>  
 Onglet : vie Municipale puis Boite à idées

**Depuis l'application IntraMuros :**  
 Accès rapide : Boite à idées



## 'LA RE-NAISSANCE', PLANTATION DES ARBRES POUR LES NAISSANCES.

En octobre, nous avons convié **16 familles** qui ont eu le bonheur d'être parents en 2020. Des platanes ont été plantés dans le terrain jouxtant le square, 1 arbre par mois de naissance (donc pour 1 ou plusieurs enfants). 8 familles ont répondu présentes et ont pu déposer au pied de l'arbre un galet avec le nom, prénom et date de naissance de leur enfant. Au vu du contexte, un petit pot d'amitié a été improvisé en plein air avec les règles de distanciation sociale imposées. Événement qui a énormément plu. Cette action sera reconduite en 2022.



## JARDINIÈRES FLEURIES

Déjà lancée en 2020 où 25 familles avaient répondu. Nous avons relancé cette opération pour 2022. Accessible à tous les habitants de la commune, il est proposé **6 plants de fleurs** (au choix mi-ombre ou plein soleil), soit l'équivalent de 2 jardinières par foyer. A ce jour une soixante de foyer a déjà répondu. Pourquoi proposer cette action si tôt ? Il faut qu'au 15 février, l'horticulteur puisse semer la quantité de fleurs dont nous aurons besoin pour une livraison prévue en mai.



## SAPINS DE NOËL

Une **quinzaine de sapins** ont été installés début décembre dans les lieux stratégiques de la commune (écoles, périscolaire, salle des fêtes, église, mairie, ...) et un plus imposant place de la Chapelle. Nous avons prévu des **animations décorations** avec les enfants qui hélas n'ont pu avoir lieu au vu du contexte sanitaire.

## SQUARE

La haie longeant la route menant à la salle des sports va être remplacée. Après avoir bien vécu, divers manques commencent à apparaître et les arbustes piquants posent problème. Celle-ci va donc être prochainement remplacée par **une haie plus ornementale**.



## ATELIER CITOYEN SUR L'ENVIRONNEMENT

Nous avons proposé un **atelier citoyen** sur le thème environnement début décembre. Le but étant de recueillir les idées des habitants sur le verdissement de la commune et diverses actions qui pourraient être mises en place au niveau environnemental (marche verte, éco-composteur, etc.) Au vu du contexte sanitaire, nous avons dû faire cet atelier en plein air sur le marché mais le temps n'étant pas de la partie, cet atelier n'a pas eu un franc succès. En attendant une **boîte à idées** est disponible sur le site internet et l'application de la commune. Cela vous permet d'envoyer vos suggestions, vos remarques ou de préciser les points que vous souhaitez soulever lors des prochaines rencontres.

## EKOVORE - COMPOSTEUR

Ce projet de mise en place d'un composteur partagé pour les biodéchets du restaurant scolaire communal pour environ 100 repas/jour et une cinquantaine de foyers environnant.

### Les objectifs :

- Trier et valoriser les biodéchets compostables,
- Protéger l'environnement et réduire notre impact carbone,
- Sensibiliser et réduire la production de biodéchets en amont (lutte contre le gaspillage alimentaire, former à l'utilisation des épluchures)



Afin de sensibiliser et former le plus grand nombre, des **animations** réalisées par **Cocycler**, service de gestion des biodéchets pour les professionnels de sensibilisation au tri à la source et au compostage, pourront être envisagées auprès des écoles et des animations ponctuelles auprès du personnel communal et les habitants.

Ce projet est à ce jour subventionné par le Département à hauteur de 20% du coût total. D'autres subventions sont recherchées.



## CIMETIÈRE

Comme vous le savez le zéro phyto est une obligation dans les cimetières communaux. De ce fait du gazon adapté avait été implanté il y a quelques années. Prochainement un sursemis aura lieu pour pallier aux trous qui se sont formés par la sécheresse et la disparition du gazon à certains endroits.



Sur la place de la Chapelle, au centre du village et des commerces, nous avons choisi d'installer des **plantes vivaces**, pour des **raisons économiques et écologiques**. Nous n'aurons plus besoin d'installer de nouveaux plants 2 fois par an et réaliseront des économies d'eau. Comme chacun le sait, les restrictions estivales deviennent de plus en plus fréquentes, pour cela nous allons installer des **ollas** (grosse poterie en terre cuite) qui seront **enterrées** dans les massifs tous les 1 mètre. Celle-ci seront remplies d'eau et une diffusion lente de cette eau se fera. Ce chantier aura lieu dès la réception des plantes et des ollas, très prochainement.

#### Les avantages d'après le constructeur :

##### Économies

- Eau : 50 à 75% selon le type de sol de de plantes
- Temps : Arrosage 7 à 8 fois plus rapide que l'arrosage classique

##### Efficacité

- 100% de l'eau sert à humidifier le sol, sans évaporation avec un bon paillage. Irrigation douce et régulière par le dessous.
- Les racines se dirigent naturellement vers l'Olla et s'alimentent en eau selon leurs besoins
- Pas de stress et de souffrance hydrique par manque d'eau
- Pas de contrainte horaire d'arrosage
- Les plus grandes surfaces d'irrigation et autonomies du marché
- Aucun entretien, insensibles au Gel et au Calcaire

##### Bien-être des plantes

- Développement racinaire homogène et en profondeur
- Etat sanitaire amélioré ainsi que la qualité gustative des comestibles
- Réduction des maladies cryptogamiques comme le mildiou
- Nutrition avec plus de minéraux. Les plantes sont en meilleure santé

#### PRINCIPE ET ORIGINE

L'irrigation par des Ollas, (poterie en céramique), est une technique d'irrigation souterraine, très économe en eau et particulièrement adaptée à tous les jardins et plantations. La céramique O1-ORIGIN Jamet® est enterrée et remplie d'eau jusqu'au col pour irriguer les plantes placées autour. Les parois, à la porosité spécifique, laisseront échapper doucement l'eau qui sera absorbée par les racines des plantes dans un périmètre et une durée variable, en fonction du sol, des plantes aux alentours, du climat et bien sûr de la taille de l'O1-ORIGIN Jamet®.

Cette technique millénaire a fait l'objet de multiples recherches scientifiques depuis les années 1960, dont le Prix Nobel Alternatif Bill Mollison, éminent biologiste Australien, renommé pour ses travaux en Physiologie Environnementale et Permaculture qui l'a qualifiée comme meilleur système d'irrigation au monde.

## LE MARCHÉ DE BEAULIEU

Après une mise en place laborieuse par l'impossibilité de trouver un stand de légumes, le démarrage a enfin pu se faire fin octobre. Au début trois commerçants ont démarré ensemble proposant des légumes, du miel et des fromages. Depuis début janvier notre petit marché a bien évolué puisque ce sont greffés un stand de cacahuètes, pralines, etc., un stand de fouées et fougasses, un stand de saucissons (fabriqués en Anjou), un producteur d'escargot, un producteur de viande de porc qui propose également des colis ainsi qu'un stand d'olives et divers fruits confits. **Tous ces commerçants sont locaux, 10-15 km de Beaulieu.**

**Retrouvez-les tous les vendredis de 17h à 19 h place de la Chapelle**

Suivez les actualités du marché sur la page Facebook 'Marché Beaulieu-sur-Layon'

**Certains exposants n'ont pas une périodicité hebdomadaire. Pour connaître les dates et les renseignements, consulter la page Facebook du marché.**

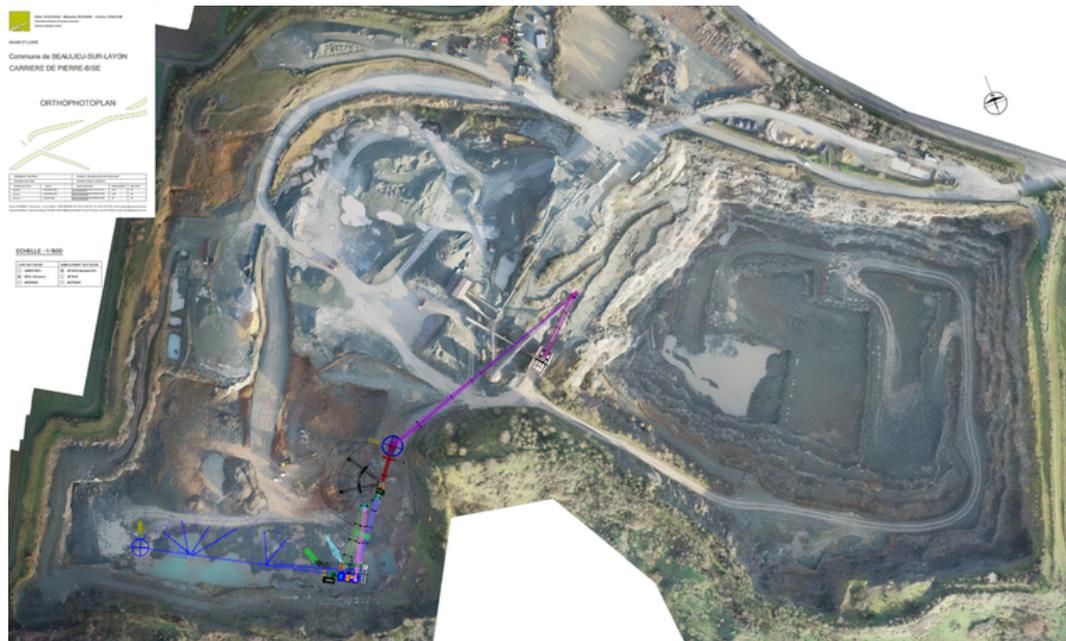


Dans le Beaulieu Infos N°34 de novembre/décembre 2021, nous vous avons fait un **retour d'information** sur l'**intervention des dirigeants de la société TPPL** lors du conseil municipal du 30 août 2021. **Il en était ressorti qu'il serait plus que souhaitable d'organiser des rencontres avec les habitants sous forme de soirées d'information.**

Suivant notre demande et dans le souci du respect des jauges sanitaires, l'entreprise a mis en place une **présentation du projet aux riverains les plus proches. Cent invitations ont été envoyées aux différents riverains les plus proches du site pour participer à cette réunion durant les quatre vendredis du mois de janvier.** Lors de ces présentations, **vingt personnes** se sont présentées pour découvrir le projet et échanger avec **Nicolas Brechet** et **Guillaume Pouget**, représentants de TPPL. Nous envisageons d'**élargir ces rencontres à l'ensemble de la population**, bien entendu quand la situation sera redevenue propice.

**VOICI EN QUELQUES MOTS LA CONSISTANCE DE CES PRÉSENTATIONS ET DES ÉCHANGES QUI EN ONT DÉCOULÉ.**

La carrière est **régie par arrêté préfectorale D3 – 91 n°686 datant du 3 décembre 1991** valable pour une durée de **30 ans**. En **2018**, le choix de la société a été d'**investir dans un nouvel outil de production**. Pour pouvoir mettre en route cette nouvelle installation, une **demande de prolongation** de l'arrêté actuel pour une durée de **3 ans** a été faite puis **acceptée** par le préfet le **21 avril 2020**. La vue aérienne ci-dessous montre la position de la nouvelle installation ainsi que les limites physiques inchangées de la carrière.



**TOUS TYPES DE SUJETS ONT ÉTÉ ABORDÉS, EN VOICI LA LISTE :**

- Les **futures installations ne seront plus visibles de l'extérieur** puisqu'elles seront positionnées sous le point le plus bas du terrain naturel qui entoure la carrière,



- Ce nouveau positionnement avec une prise au vent limitée, combiné à la mise en place d'un système d'aspersion d'eau par brumisation, **limitera très fortement la production et la dispersion des poussières**,
- Un travail important a été effectué avec les équipes de minage. Ce sont désormais des émulsions de nitrate et de fuel qui ont remplacées le TNT ; cette nouvelle technologie permet, grâce à des détonateurs électroniques, de déclencher les différentes charges avec un intervalle de temps de l'ordre de 15ms, **l'explosion est ainsi répartie dans le temps**,
- Concernant le suivi réglementaire de cette activité, la DREAL des Pays-de-la-Loire qui audite le site, a demandé aux exploitants de **remettre à plat leur protocole d'instrumentation** et de faire effectuer des **mesures contradictoires** par un bureau d'études privé et indépendant,
- Les résultats de l'ensemble des mesures effectuées sont désormais consultables sur le site de TPPL à l'adresse suivante <https://www.tppl.fr/carrieres-et-materiaux/carriere-de-pierre-bise/>
- Des **accords ont été signés avec la Ligue de Protection des Oiseaux** afin que cette dernière puisse acquérir certaines parcelles autour de la carrière et ainsi garantir que le site ne s'étendra pas,
- Une attention particulière et de tous les jours est appliquée par le **bâchage systématique des camions** (obligatoire mais pas toujours respectée) ainsi que le **nettoyage des routes**.
- La proposition a été faite d'organiser des **journées portes ouvertes** afin que l'ensemble des belloquois et des belloquoises puissent découvrir le site.

Le Centre Socioculturel des Coteaux du Layon est une **association d'animation socioculturelle** à destination des habitants des communes de : **Beaulieu sur Layon**, Bellevigne en Layon, Terranjou et Aubigné sur Layon

**Pour qui ? Petite enfance, enfance, jeunes, adultes, seniors, particuliers et associations.**

**Un petit tour (non exhaustif) des actualités du moment - Activités sur inscription :** (Informations non exhaustives, au moment de la rédaction de cet article)



## POUR LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE

• **Relais petite enfance** : (cf/ plaquette rencontres éveil). Pour les **assistants maternels** et les **parents accompagnés d'enfants de 0 à 3 Ans**. RDV **Mardi 22/03** de 9h45 à 11h15 à la Salle Guynemer de Beaulieu sur Layon, pour une matinée « **Malle aux trésors** » et le **Mardi 5/04** pour une matinée « **Artistes en herbe** »

• **Atelier (Grands) Parents/ Enfants** : (cf/plaquette Famille)

- **Cycle de Poterie**. **Samedi 19/03** et 30/04 en matinée (Rablay sur Layon). A partir de 6 ans. 10 €/duo
- **Conte animé**- **Mercredi 4/05** à 9h 45 et à 10h45- Beaulieu sur Layon. City stade

## POUR LES ADOLESCENTS : MERCREDI 23/03 ET SAMEDI 2/04



Retrouvez les animateurs jeunesse au **city stade** : Sport, bricolage, jeux de société... A vous de construire le programme de l'après-midi !!! Vous avez envie d'organiser une soirée, une sortie particulière ? (soirée pizzas, jeux vidéo, sortie à la patinoire...), **contactez Vincent au 06 75 17 11 19**

## POUR LES ADULTES, LES SENIORS- POUR TOUS



- **Ballade pour tous** (environ 8-10 kms) : **Vendredi 4/03** et **Mercredi 6/04**- Lieu et horaires à redéfinir.
- **Après-midi Jeux de société- Pour tous**- **Mardi 29/03** à 14h30 à la bibliothèque de Beaulieu sur Layon.
- **Habit'age** : Une matinée pour parler des questions de l'habitat des seniors. **Mardi 5/04** Horaires- Seniors
- **Intervention de la Brigade des aînés sur la sécurité des seniors à leur domicile** : **Vendredi 8/04**- Salle du Layon- Faye d'Anjou. Horaires à revoir. Seniors.
- **Pause Parents** : Un moment pour soi. **Lundi 11/04** à 20H30- Salle Guynemer- Beaulieu sur Layon.
- **Du 12 au 14 Avril** : **Parenthèse** : Pour tous- 3 jours d'animations, de découvertes d'activités artistiques- Thouarcé- L'Atelier

## TOUTE L'ANNÉE, RETROUVEZ ÉGALEMENT :

• **Repair Café** : Pour tous- RDV les troisièmes samedis matins du mois pour apprendre à réparer vos objets avec des bénévoles. Ouvert également aux personnes qui souhaiteraient devenir bénévoles.

**Samedi 19/03** et **Samedi 16/04**- De 9h à 11h30- Salle du Parc- Thouarcé

• **Ateliers numériques Tablette- Smartphone- ordinateur** : Pour tous- Des ateliers pour apprendre, obtenir des conseils, poser des questions : Découverte du B.A.B.A de l'ordinateur, internet, messagerie, temps à la carte pour répondre à vos demandes, cafés numériques les **samedis matins. 05/03 ; 2/04 ; 7/05**.

• **Accueil France Services** : Accompagnement dans les démarches administratives et permanences de partenaires (Impôts, conciliateurs de justice, MDS, cap emploi, Transition pro...). Pour tous-

• **Agir Local** : Un groupe de personnes en réflexion sur des questions d'environnement, d'alimentation saine, de mobilité, d'énergies renouvelables, de tout faire soi-même, de circuit court, de la fête des possibles...

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR : INTRAMUROS



CENTRE SOCIOCULTUREL DES COTEAUX DU LAYON

ou [www.habitants-associes.fr](http://www.habitants-associes.fr)

**Contacts/ renseignements/ Inscriptions : 02.41.54.06.44**  
**ou [accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr](mailto:accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr)**



## Les artisans ou entreprises oubliés

### Chirurgien Dentiste

**Dr Lehene Ligia**

5 rue rabelais  
02 41 97 07 95

### Vente et réparation de matériel TP

**RMTP 49**

**ZA la Promenade**

**02 41 54 05 70**

<https://www.rmtp49.com/>

### Menuisier

**Be menuiserie**

3 ZA la Promenade

06 83 53 74 73

<https://www.bemenuiserie.fr/>

### Éditeur Impression

**Sud Loire Anjou édition**

**Sonia Izem** (création, impression)

LD la Motte

06 45 91 45 13

### Laboratoire d'analyse œnologique

**Anjou œnologue conseil**

ZA la Promenade

02 41 47 41 98

Voici la correction reçue suite à la distribution du bulletin précédent.

Veuillez nous excuser pour cette erreur.

La correction est indiquée en **bleu**.

**Étienne et Philippe VERGER**  
**VERGER MENUISERIES**

15 Zone Artisanale de la Promenade

49750 BEAULIEU SUR LAYON

[vergermultiservices@hotmail.fr](mailto:vergermultiservices@hotmail.fr)

<http://www.verger-menuiseries.fr>

06 76 51 70 19 et **06 09 92 83 71**

## HOMMAGES

A **Monsieur Pascal ACOU**, Directeur du pôle Services Techniques de la CCLLA, décédé brutalement en janvier 2022. Nous saluons avec respect ce travailleur assidu. Toutes nos condoléances à sa famille.

A **Madame DENECHAU Marie-Josèphe** qui a travaillée au sein de la commune de 1983 à 2002, en tant qu'agent technique, décédée en décembre 2021. Toutes nos condoléances à sa famille.

## LES JOIES DE BEAULIEU

*Pacs :*

**14 janvier 2022:**

QUEMERAIS Arnaud et BOUROUT Mélinda

## CONTACTER LES ÉLUS



Contactez la mairie : **02 41 78 31 30 accueil // 02 41 78 78 73 secrétariat**

**[mairie-beaulieu@wanadoo.fr](mailto:mairie-beaulieu@wanadoo.fr)**

Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Vendredi de 13h30 à 17h15

Jeudi de 14h00 à 17h00

Mercredi, Samedi de 9h00 à 12h00



**Paul Tresmontan, Maire**

[paul.tresmontanmairie@orange.fr](mailto:paul.tresmontanmairie@orange.fr)

**Romy Collin, 1re adjointe**

[romy.collin@beaulieu-sur-layon.fr](mailto:romy.collin@beaulieu-sur-layon.fr)

**Frédéric Veaux, 2e adjoint**

[frederic.veaux@beaulieu-sur-layon.fr](mailto:frederic.veaux@beaulieu-sur-layon.fr)

**Mickaël Robin, 4e adjoint**

[mickael.robin@beaulieu-sur-layon.fr](mailto:mickael.robin@beaulieu-sur-layon.fr)

Publication bimestrielle éditée par la Mairie de Beaulieu-sur-Layon, 4 rue de la mairie 49750 Beaulieu-sur-Layon

- 02 41 78 31 30 - [www.beaulieu-sur-layon.com](http://www.beaulieu-sur-layon.com) - [mairie-beaulieu@wanadoo.fr](mailto:mairie-beaulieu@wanadoo.fr)

Directeur de publication : Paul Tresmontan - Directrice de rédaction : Romy Collin et la commission communication.

Impression : Layon impression - 02 41 54 09 69 -

Dépôt légal en cours - Imprimé en 680 exemplaires sur un papier choisi pour son aspect écologique